

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI-PYRENEES

Société coopérative à capital variable régie par les dispositions du livre V
du Code Rural au capital de 93 631 680 Euros.
Siège social : 219 Avenue François Verdier, 81000 Albi.
444 953 830 R.C.S. Albi. — NAF : 6419Z.

Documents comptables annuels certifiés.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros)

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	74 561	78 671
Caisse, banques centrales	71 712	68 631
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	2 849	10 040
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	901 486	607 513
Opérations avec la clientèle (Note 4)	9 615 550	9 437 139
Opérations sur titres :	628 794	614 079
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	224 008	231 815
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	404 786	382 264
Valeurs immobilisées	951 161	896 401
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	835 703	786 719
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	6 444	6 824
Immobilisations incorporelles (Note 7)	989	928
Immobilisations corporelles (Note 7)	108 025	101 930
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	173 310	277 279
Autres actifs (Note 8)	75 700	92 015
Comptes de régularisation (Note 8)	97 610	185 264
Total actif	12 344 862	11 911 082

Passif	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	3 497	3 716
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	3 497	3 716
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	7 240 589	7 072 081
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 220 640	2 960 584
Dettes représentées par un titre (Note 12)	31 345	117 511
Comptes de régularisation et passifs divers	200 382	168 770

Autres passifs (Note 13)	66 438	49 609
Comptes de régularisation (Note 13)	133 944	119 161
Provisions et dettes subordonnées	275 696	300 433
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	208 163	201 892
Dettes subordonnées (Note 18)	67 533	98 541
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	42 624	42 624
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	1 330 089	1 245 363
Capital souscrit	124 842	124 842
Primes d'émission	628 718	628 718
Réserves	480 390	395 689
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	96 139	96 114
Total passif	12 344 862	11 911 082

Hors-bilan	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés :		
Engagements de financements	960 196	897 592
Engagements de garantie	202 969	199 533
Engagements sur titres	349	144
Engagements reçus :		
Engagements de financement	68 178	171
Engagements de garantie	1 934 597	1 783 403
Engagements sur titres	349	144

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

— Opérations de change au comptant et à terme : note 23

— Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 27 et 28)	474 753	498 038
Intérêts et charges assimilées (Note 27)	-278 594	-319 231
Revenus des titres à revenu variable (Note 28)	43 000	54 448
Commissions (produits) (Note 29)	199 507	171 348
Commissions (charges) (Note 29)	-35 697	-24 929
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 30)	1 445	-5 527
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 31)	12 926	1 686
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 32)	3 226	30 140
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 32)	-2 462	-2 696
Produit net bancaire	418 104	403 277
Charges générales d'exploitation (Note 33)	-194 129	-197 602
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-13 704	-13 193
Résultat brut d'exploitation	210 271	192 482
Coût du risque (Note 34)	-64 036	-78 924
Résultat d'exploitation	146 235	113 558
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 35)	-3 348	-5 518

Résultat courant avant impôt	142 887	108 040
Résultat exceptionnel (Note 36)	-1 375	-557
Impôt sur les bénéfices (Note 37)	-45 373	-11 369
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	96 139	96 114

III. — Annexe aux comptes sociaux.

Note 1. — Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Cadre juridique et financier. — La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, 72 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.a. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole. — L'appartenance de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créanciers de la clientèle".

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. et centralisées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.a. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.a. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à

permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009. — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2009 à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 20 945 milliers d'euros.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées participe au projet de regroupement des structures de moyens informatiques dans le cadre du GIE EX@ (système d'information régional du Crédit Agricole), pour un coût en charges exceptionnelles en 2009 de 1 375 milliers d'euros.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié. Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement est sans impact pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

— La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a aucune implantation dans les pays visés.

2.1. Créances et engagements par signature. — Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole s.a. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées. — Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 47 909 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 36 666 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses. — Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré. — Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations. — Le montant des décotes et dépréciations n'est pas significatif sur l'exercice 2009.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement. — Par ailleurs, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2. Portefeuille Titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement. — Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

— Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

— Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement. — Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

Les provisions sur titres d'investissement liées au risque de contrepartie s'élèvent à 8 688 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 5 836 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

En 2009, un risque de non recouvrement du capital à l'échéance étant apparu sur deux titres, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 6 403 milliers d'euros.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché. — Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

— Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

— Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement. — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres. — Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

— du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

— du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3. Immobilisations. — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

— Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

— Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

— Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

— Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;

— Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions. — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières.

Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). — Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture. — Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché. — Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est nulle au 31/12/2009.

2.10. Engagements hors-bilan. — Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord conclu avec les organisations représentatives du personnel le 29/06/2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi :

Créances	Durée résiduelle							
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	(*) Total en principal	(*) Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
A vue	129				129		129	7 298
A terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				2 706	2 706	14	2 720	2 742
Total	129	0	0	2 706	2 835	14	2 849	10 040
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							2 849	10 040
Operations internes au Crédit Agricole :								
Comptes ordinaires	240 267				240 267	61	240 328	180 180
Comptes et avances à terme	108 378	206 675	317 398	5 608	638 059	15 486	653 545	419 720
Prêts subordonnés				7 600	7 600	13	7 613	7 613
Total	348 645	206 675	317 398	13 208	885 926	15 560	901 486	607 513
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							901 486	607 513

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 10 333 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole s.a. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. – Opérations avec la clientèle.

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

Créances	Durée résiduelle							
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	(*) Total en principal	(*) Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	33 640	196	23	0	33 859	103	33 962	51 527
Autres concours à la clientèle	627 514	982 266	3 506 832	4 613 514	9 730 126	60 916	9 791 043	9 568 801
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs							56 089	55 666
Dépréciations							-265 544	-238 855
Valeur nette au bilan							9 615 550	9 437 139

Commentaires : Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 54 038 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 45 430 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 481 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 47 909 milliers d'euros contre 36 666 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

L'activité de la Caisse Régionale en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 420 992	72 285	27 396	58 182	26 994	3 339 416	52 957	20 687	39 757	17 534
Agriculteurs	1 516 303	70 267	21 990	56 881	17 472	1 536 049	74 985	31 636	57 074	26 086
Autres professionnels	1 799 539	95 281	41 923	77 374	36 642	1 809 448	80 684	33 626	66 386	31 196
Société financières	118 462	3 876	3 044	3 876	3 044	88 896	3 069	5	3 069	5
Entreprises	1 876 117	86 985	33 057	68 294	23 006	1 883 598	80 731	34 209	71 392	27 976
Collectivités publiques	1 073 146	52	52	52	52	951 205	63	63	63	63
Autres agents économiques	76 535	1 008	475	885	475	67 382	1 242	621	1 114	621
Total	9 881 094	329 754	127 937	265 544	107 685	9 675 994	293 731	120 847	238 855	103 481

Note 5. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0	
Dont surcote restant à amortir					0	

Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan					0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		31 032		200 797	231 829	239 863
Dont surcote restant à amortir		8		321	329	195
Dont décote restant à amortir		29		1	30	352
Créances rattachées		282		4 268	4 550	4 536
Dépréciations		-3 292		-9 079	-12 371	-12 584
Valeur nette au bilan					224 008	231 815
Actions et autres titres à revenu variable		407 632			407 632	392 132
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-2 846			-2 846	-9 868
Valeur nette au bilan					404 786	382 264
Total valeurs nettes	0	432 808	0	195 986	628 794	614 079
Valeurs estimatives	0	448 536	0	185 813	634 349	600 309

Commentaires :

— Transferts de titres en cours d'exercice : Aucun titre de placement n'a été transféré pendant l'exercice.

Aucun titre d'investissement n'a été transféré pendant l'exercice.

Il n'y a pas eu de cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01.

— Valeurs estimatives : La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16 010 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 13 355 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur des moins-values provisionnées sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 6 138 milliers d'euros au 31/12/2009 contre 16 404 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse pour les titres cotés et à une valorisation fondée sur de récentes données de marché observables pour les titres non cotés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées valorise en Mark To Model les obligations perpétuelles non cotées détenues en titres de placement.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 520 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 635 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 18 504 milliers d'euros au 31/12/2009 (dont 8 688 milliers d'euros provisionnés en raison d'un risque de contrepartie) contre 29 304 milliers d'euros au 31/12/2008.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	117 349	117 597
Sociétés financières	399 470	379 959
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	111 975	116 523
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	628 794	614 079

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	231 829	0	407 632	639 461	239 864	0	392 132	631 996

Dont titres cotés	122 053		1 614	123 667	105 246		1 614	106 860
Dont titres non cotés (1)	109 776		406 018	515 794	134 618		390 518	525 136
Créances rattachées	4 550		0	4 550	4 535			4 535
Dépréciations	12 371		2 846	15 217	12 584		9 868	22 452
Valeurs nettes au bilan	224 008	0	404 786	628 794	231 815	0	382 264	614 079

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

— OPCVM français 364 167 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 361 095 milliers d'euros.

— OPCVM étrangers 39 424 milliers d'euros

Dont OPCVM étrangers de capitalisation 39 424 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 199 627 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2009 s'élève à 198 286 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	121 673	122 420
OPCVM obligataires	6 179	7 744
OPCVM actions	10 576	13 318
OPCVM autres	269 204	276 811
Total	407 632	420 293

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/ 2009	Total 31/12/ 2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	5 000	14 320	144 831	67 678	231 829	4 550	236 379	244 399
Dépréciations					0		12 371	12 584
Valeur nette au bilan					231 829	4 550	224 008	231 815
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
Valeur nette au bilan					0	0	0	0

Note 6. – Titres de participation et de filiales.
(En milliers d'euros.)

[illegible]

Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
SA Inforsud Gestion (1)	EUR	3 112	9 247	88,43%	4 093	4 093	1 713		5 995	1 917	1 160
Autres titres de participations (détail)											
SAS rue la Boetie (2)	EUR	1 746 362	10 452 406	3,35%	548 526	548 526	132 102			1 099 618	17 898
SA Sopra Group (1)	EUR	46 820	161 519	1,00%	4 313	4 313		715 263		37 058	194
Sp Aveyron (3)	EUR	4 253		49,50%	9 747	6 151				17 384	4 560
SAS Sacam Avenir (1)	EUR	2 060		1,85%	1 636	1 636				-1	
SAS Sacam International (1)	EUR	900 040	428	3,35%	30 194	29 710		101 208		-44 237	
SAS Sacam Développement (1)	EUR	730 622	65 922	3,37%	24 597	24 597	11 503	12 018		-39 839	411
SAS Sacam participation (4)	EUR	250	-27	2,71%	1 961	1 961				10 629	
SA Grand Sud ouest capital (1)	EUR	26 480	12 780	10,77%	3 907	3 907		1 955		2 873	
SAS Sacam Fireca (5)	EUR	74 700	-23 642	3,11%	2 326	1 636				1 479	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR				9	9					
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR				2 351	2 051					
Autres titres de participations (ensemble)	EUR				21 939	21 516	48 436				
Total parts dans les entreprises liées et participations					655 599	650 106	193 754	0			

(1) Données (PNB, Résultats et capitaux propres) au 31 décembre 2008

(2) Données (PNB, Résultats et capitaux propres) au 30 juin 2008, le dernier exercice (de 18 mois) clôturant au 31 décembre 2009

(3) Données (PNB, Résultats et capitaux propres) au 30 septembre 2009

(4) Données (PNB, Résultats et capitaux propres) au 30 septembre 2008

(5) Données (PNB, Résultats et capitaux propres) au 30 juin 2009

6.1. Valeur estimative ou d'utilité des titres de participation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	6 444	14 089	6 824	15 144
Titres cotés				

Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Valeur nette au bilan	6 444	14 089	6 824	15 144
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	628 672	1 064 632	608 036	1 029 293
Titres cotés	4 313	5 816	4 313	2 933
Avances consolidables	164 071	164 072	143 457	143 457
Créances rattachées	11 587	11 587	4 171	4 171
Dépréciations	-5 493	0	-5 478	0
Sous-total titres de participation	803 150	1 246 107	754 499	1 179 854
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 583	4 583	4 583	4 583
Titres cotés				
Avances consolidables	27 970	27 970	27 637	27 637
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	32 553	32 553	32 220	32 220
Valeur nette au bilan	835 703	1 278 660	786 719	1 212 074
Total des titres de participation	842 147	1 292 749	793 543	1 227 218
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	639 699		619 443	
Titres cotés	4 313		4 313	
Total	644 012		623 756	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Parmi les titres de participation figurent :

- Une part non libérée de titres SAS Sacam International à hauteur de 3 623 milliers d'euros,
- Une part non libérée de titres SAS Immobilière du Midi pour 180 milliers d'euros,
- Une part non libérée de titres AIR 12 pour 7 milliers d'euros.

Note 7. – Variation de l'actif immobilisé.

— Immobilisations financières :

Rubriques	01/01/2009	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échec)	Autres mouvements	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :	6 824	600	-980		6 444
Valeurs brutes	6 824	600	-980		6 444
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan part entreprises liées	6 824	600	-980	0	6 444
Titres de participation :	754 499	75 525	-26 874	0	803 150
Valeurs brutes	612 349	24 884	-4 249		632 984
Avances ou prêts destinés à capitalisation	142 219	22 330	-20 944		143 605
Avances consolidables	1 238	21 163	-1 934		20 467
Créances rattachées	4 171	11 587	-4 171		11 587
Dépréciations	-5 478	-4 439	4 424		-5 493
Autres titres détenus à long terme :	32 220	6 111	-5 778	0	32 553
Valeurs brutes	4 583				4 583
Avances consolidables	27 637	6 111	-5 778		27 970

Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	786 719	81 636	-32 652	0	835 703
Total immobilisations financières	793 543	82 236	-33 632	0	842 147

Immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros) :

Rubriques	01/01/2009	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	189 286	35 383	-19 550		205 119
Amortissements et dépréciations	-87 356	-13 691		3 953	-97 094
Valeur nette au bilan	101 930	21 692	-19 550	3 953	108 025
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	9 462	73	-8		9 527
Amortissements et dépréciations	-8 534	-12		8	-8 538
Valeur nette au bilan	928	61	-8	8	989
Total	102 858	21 753	-19 558	3 961	109 014

Note 8. – Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	0	176
Comptes de stock et emplois divers	5	5
Débiteurs divers	75 308	91 602
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	387	232
Valeur nette au bilan	75 700	92 015
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	23 451	88 629
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	1 896
Charges constatées d'avance	1 454	886
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	14 425	29 249
Autres produits à recevoir	50 665	61 393
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	7 615	3 211
Valeur nette au bilan	97 610	185 264
Valeur au bilan	173 310	277 279

(1) les montants incluent les créances rattachées

Note 9. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	238 855	116 183	-87 541	-1 953		265 544

Opérations sur titres	27 930	17 270	-24 490			20 710
Valeurs immobilisées	309					309
Autres actifs						0
Total des dépréciations - Actif	267 094	133 453	-112 031	-1 953	0	286 563

Note 10. – Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle.
(En milliers d'euros.)

Dettes	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2009	Total 31/12/ 2008
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
A vue	781				781		781	977
A terme				2 706	2 706	10	2 716	2 739
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
Valeur au bilan	781	0	0	2 706	3 487	10	3 497	3 716
Opérations internes au crédit agricole								
Comptes ordinaires	1 219				1 219		1 219	1 062
Comptes et avances à terme	954 772	1 600 512	2 516 214	2 159 665	7 231 163	8 207	7 239 370	7 071 019
Valeur au bilan	955 991	1 600 512	2 516 214	2 159 665	7 232 382	8 207	7 240 589	7 072 081

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.a. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11. – Comptes créditeurs de la clientèle.

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

Dettes	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2009	Total 31/12/ 2008
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 489 750				2 489 750	18	2 489 768	2 411 599
Comptes d'épargne à régime spécial :	32 380	0	0	0	32 380	0	32 380	31 012
A vue	32 380				32 380		32 380	31 012
A terme	0				0		0	0
Autres dettes envers la clientèle	47 480	83 923	543 519	5 149	680 071	18 421	698 492	517 973
A vue					0		0	0
A terme	47 480	83 923	543 519	5 149	680 071	18 421	698 492	517 973
Valeurs données en pension livrée					0		0	
Valeur au bilan	2 569 610	83 923	543 519	5 149	3 202 201	18 439	3 220 640	2 960 584

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	1 550 105	1 476 976
Agriculteurs	385 971	404 039
Autres professionnels	273 711	281 618
Sociétés financières	23 267	8 655

Entreprises	822 352	638 420
Collectivités publiques	609	517
Autres agents économiques	164 625	150 359
Valeur au bilan	3 220 640	2 960 584

Note 12. – Dettes représentées par un titre.

12.1. Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

Dettes	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2009	Total 31/12/ 2008
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	877				877	50	927	935
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	11 342	19 012			30 354	64	30 418	116 576
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
Valeur au bilan	12 219	19 012	0	0	31 231	114	31 345	117 511

(1) Les émissions de TCN de Caisses Régionales sont réputées être faites en France.

Note 13. – Comptes de régularisation et passifs divers.
(En milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	32	
Créditeurs divers	62 063	44 279
Versements restant à effectuer sur titres	4 343	5 330
Valeur au bilan	66 438	49 609
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	19 620	12 294
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		725
Produits constatés d'avance	47 272	38 744
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	7 525	18 575
Autres charges à payer	58 650	46 323
Autres comptes de régularisation	877	2 500
Valeur au bilan	133 944	119 161
Valeur au bilan	200 382	168 770

(1) les montants incluent les dettes rattachées

Note 14. – Provisions.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/ 01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/ 12/2009
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0

Provisions pour autres engagements sociaux	1 990	0	0	62		1 928
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	124	30	0	55		99
Provisions pour litiges fiscaux	0					0
Provisions pour autres litiges	7 671	1 942	159	5 082		4 372
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (1)	93 937	39 034		29 989		102 982
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts (2)	34 792	2 309	4 293			32 808
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (3)	34 435	2 224	1 075	600		34 984
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	20 930	205	0	3 760		17 375
Autres provisions	8 013	11 927	272	6 053		13 615
Dont provisions pour pertes sur swaps en position ouverte isolée	5 642			5 596		46
Dont provisions de propre assureur	2 179					2 179
Dont risque de non recouvrement du capital investi sur titres d'investissement	0	6 403				6 403
Dont provisions sur avantages cartes bancaires	190	348	272	63		203
Dont provisions sur intérêts DAT à taux progressifs	0	5 178		394		4 784
Valeur au bilan	201 892	57 671	5 799	45 601	0	208 163

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II

Elles comprennent également des provisions filières (élevage et cultures agricoles, habitat locatif, commerce, hôtellerie...) à hauteur de 50 685 milliers d'euros

(2) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(4) Voir note 15 ci-après

Note 15. – Epargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

– Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

– La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	755	569
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	628	658
Ancienneté de plus de 10 ans	351	460
Total plans d'épargne-logement	1 734	1 687
Total comptes épargne-logement	540	557
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 274	2 244

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	100	102
Comptes épargne-logement :	297	410
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	397	512

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 010	4 220
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 810	420
Ancienneté de plus de 10 ans	2 555	1 530
Total plans d'épargne-logement	6 375	6 170
Total comptes épargne-logement	11 000	14 760
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 375	20 930

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	6 170	205		6 375
Comptes épargne-logement :	14 760		3 760	11 000
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20 930	205	3 760	17 375

Note 16. – Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variations de la dette actuarielle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1er janvier	22 410	30 380
Coûts des services rendus sur la période	1 300	1 425
Effet de l'actualisation	1 156	1 511
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	400	-10 663
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-627	-1 276
(Gains) / pertes actuariels	-1 963	1 033
Dette actuarielle au 31 décembre	22 676	22 410

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 300	1 425
Effet de l'actualisation	1 156	1 511
Rendement attendu des actifs sur la période	-947	-1 346
Amortissement du coût des services passés	34	
Autres gains ou pertes	-1 057	-960
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	486	630

Variations de juste valeur des actifs des régimes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	26 337	33 189
Rendement attendu des actifs	947	1 346
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-906	1 993
Cotisation de l'employeur	1 359	1 748
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		-10 663
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-627	-1 276
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	27 110	26 337

Composition des actifs des régimes : Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions) / actifs au 1er janvier	3 927	2 809
Cotisation de l'employeur	1 359	1 748
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-486	-630
(Provisions) / actifs au 31 décembre	4 800	3 927

Rendement des actifs des régimes :

Le rendement moyen des actifs des régimes est de 4,00%.

Le taux d'actualisation moyen utilisé est de 4,66%.

Note 17. – Fonds pour risques bancaires généraux.

Le FRBG s'élève à 42 624 milliers d'euros au 31 décembre 2009 tout comme au 31 décembre 2008.

Note 18. – Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2009	Total 31/12/ 2008
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme	0	23 200	32 492	0	55 692	762	56 454	86 953
Euro		23 200	32 492		55 692	762	56 454	86 953
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales			10 571		10 571	508	11 079	11 588
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
Valeur au bilan	0	23 200	43 063	0	66 263	1 270	67 533	98 541

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 316 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 5 509 milliers d'euros au 31 décembre 2008

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 316 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 5 509 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Note 19. – Variation des capitaux propres (avant répartition)

(En milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2007	124 842	936 025	0	0	100 163	1 161 030
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007						0
Variation de capital					-11 781	-11 781
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2007		88 382			-88 382	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2008					96 114	96 114
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2008	124 842	1 024 407	0	0	96 114	1 245 363
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					-11 413	-11 413
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2008		84 701			-84 701	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					96 139	96 139
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2009	124 842	1 109 108	0	0	96 139	1 330 089

Commentaires :

(1) Dont 628 718 milliers d'euros de primes de fusion.

Note 20. – Composition des fonds propres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	1 330 089	1 245 363
Fonds pour risques bancaires généraux	42 624	42 624
Dettes subordonnées et titres participatifs	67 533	98 541
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 440 246	1 386 528

Note 21. – Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2009		Solde au 31/12/2008	
	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
Créances	193 754	10 550 139	172 964	10 113 543
Sur les établissements de crédit et institutions financières		904 335		617 553

Sur la clientèle	193 754	9 421 796	172 964	9 264 175
Obligations et autres titres à revenu fixe		224 008		231 815
Dettes	0	10 563 604	0	10 252 433
Sur les établissements de crédits et institutions financières		7 244 086		7 075 797
Sur la clientèle		3 220 640		2 960 584
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		98 878		216 052
Engagements donnés	0	1 163 165	0	1 097 125
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	960 196		897 592
Garanties données à des établissements de crédit		45 131		16 944
Garanties données à la clientèle		157 838		182 589
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise				
Autres engagements donnés				

Note 22. – Operations effectuées en devises.

Les opérations figurant au bilan en devises autres que de l'euro s'élèvent à 13 973 milliers d'euros à l'actif comme au passif, la position de change est donc nulle. Les opérations y figurent principalement en dollars US.

Note 23. – Operations de change, emprunts et prêts en devises.

Les opérations de change à terme non dénouées figurant en hors bilan s'élèvent à 50 447 milliers d'euros et sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A.

Note 24. – Operations sur instruments financiers a terme.
(En milliers d'euros)

Type d'opération	31/12/2009			31/12/2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 722 114	1 654	2 723 768	1 944 806
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	2 722 114	1 654	2 723 768	1 944 806
Swaps de taux d'intérêt	2 636 541	1 654	2 638 195	1 857 500
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change	85 573		85 573	87 306
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Operations conditionnelles	24 329	902 522	926 851	1 244 596
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instr.sur action et ind. Bours. A terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés			0	

Vendus			0	
Opérations de gré à gré	24 329	902 522	926 851	1 244 596
Options de swap de taux :				
Achetées			0	
Vendues			0	
Instr. De taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	24 329		24 329	126 936
Vendus			0	0
Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés		451 261	451 261	558 830
Vendus		451 261	451 261	558 830
Instr. Sur actions et indices bours. A terme cond. :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	10 000
Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés				10 000
Vendus				
Total	2 746 443	904 176	3 650 619	3 199 402

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

Répartition par durée restant à courir	Total 31/12/2009			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	902 522	0	0	902 522					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	839 370	1 218 840	579 985	839 370	1 218 840	579 985			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, floors, collars	2 655	6 674	15 000	2 655	6 674	15 000			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 744 547	1 225 514	594 985	1 744 547	1 225 514	594 985	0	0	0

Opérations de change à terme	85 573			85 573					
Total général	1 830 120	1 225 514	594 985	1 830 120	1 225 514	594 985	0	0	0

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		902 522	0	1 117 660
Dont achats (call)	317	451 261		558 830
Dont ventes (put)	-317	451 261		558 830
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.r.a.				
Swaps de taux d'intérêt	38 599	2 638 195	34 676	1 857 500
Swaps de devises				
Forward taux				
Caps, floors, collars	-517	24 329	-295	126 936
Dérivés de crédit		0	-1 772	10 000
Sous total	38 082	3 565 046	32 609	3 112 096
Opérations de change à terme		85 573		87 306
Total général	38 082	3 650 619	32 609	3 199 402

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

24.3. Information sur les Swaps :

— Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt (en milliers d'euros) :

Contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	1 654	632 491	2 004 050	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille
Il n'y a pas eu de transferts de swaps entre 2 catégories.

Note 25. – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

Les opérations sur instruments financiers sont principalement conclues avec des contreparties du groupe Crédit Agricole S.A.

Note 26. – Actifs donnés et reçus en garantie et engagements donnés au groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué une garantie de 684 507 milliers d'euros de créances client au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des 445 959 milliers d'euros d'avances consenties par la Société de Financement de l'Economie Française.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué une garantie de 67 568 milliers d'euros de créances client au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des 32 634 milliers d'euros d'avances consenties par Crédit Agricole Covered Bonds.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué une garantie de 1 461 852 milliers d'euros de créances client au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des avances sur mobilisation de créances auprès de la Banque de France (dispositif TRICP).

Une lettre de garantie de 1 233 950 milliers d'euros a été donnée par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées en faveur de Crédit Agricole S.A. (garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau Crédit Agricole).

Note 27. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

Produits nets d'intérêts (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	474 753	498 038

Sur opérations avec les établissements de crédit	640	1 526
Sur opérations internes au Crédit Agricole	38 164	46 469
Sur opérations avec la clientèle	406 768	432 749
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 142	13 615
Produit net sur opérations de macro-couverture	19 039	3 648
Autres intérêts et produits assimilés		31
Intérêts et charges assimilés	-278 594	-319 231
Sur opérations avec les établissements de crédit	-360	-4 632
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-230 311	-272 386
Sur opérations avec la clientèle	-45 839	-35 677
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-2 076	-6 520
Autres intérêts et charges assimilés	-8	-16
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	196 159	178 807

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Au 31 décembre 2009, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élève à 19 039 milliers d'euros contre 3 648 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Note 28. – Revenus des titres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement	1 084	1 573
Livret développement durable		
Titres d'investissement	8 670	11 375
Operations diverses sur titres	388	667
Revenus des titres a revenus fixes	10 142	13 615
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus a long terme	42 949	54 399
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	51	49
Operations diverses sur titres		
Revenus des titres a revenus variables	43 000	54 448
Total des revenus sur titres	53 142	68 063

Note 29. – Produit net des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	494	-610	-116	1 297	-547	750
Sur opérations internes au crédit agricole	32 185	-26 054	6 131	28 436	-15 678	12 758
Sur opérations avec la clientèle	49 504	-1	49 503	47 681		47 681
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	101		101	109		109
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers (1)	116 911	-8 493	108 418	93 563	-8 404	85 159
Provision pour risques sur commissions	312	-539	-227	262	-300	-38
Total	199 507	-35 697	163 810	171 348	-24 929	146 419

(1) dont prestations d'assurance-vie : 23 785 milliers d'euros en 2009 contre 24 108 milliers d'euros en 2008

Note 30. – Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	-4	-22
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	669	737
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	780	-6 242
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	1 445	-5 527

Note 31. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.
(En milliers d'euros)

Titres de placement	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	-9 371	-18 146
Reprises de dépréciations	18 277	5 139
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	8 906	-13 007
Plus-values de cession réalisées	5 965	17 258
Moins-values de cession réalisées	-1 936	-2 506
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 029	14 752
Frais d'acquisition	-9	-59
Solde des opérations sur titres de placement	12 926	1 686
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	12 926	1 686

Note 32. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire	3 226	30 140
Produits divers	162	27 798
Quote-part des opérations faites en commun		
Produits accessoires	1 389	1 480
Reprises provisions	1 675	862
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	3 226	30 140
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 462	-2 696
Charges diverses	-1 321	-1 121
Quote-part des opérations faites en commun	-193	-175
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-948	-1 400
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-2 462	-2 696

Note 33. – Charges générales d'exploitation.
(En milliers d'euros)

Charges générales d'exploitation	31/12/2009	31/12/2008
Frais de personnel :		
Salaires et traitements :	68 123	68 322
Charges sociales :	34 323	34 702
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 640	9 214
Intéressement et participation	14 421	14 417
Impôts et taxes sur rémunérations	8 152	8 308

Total des charges de personnel	125 019	125 749
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 602	-2 095
Frais de personnel nets	122 417	123 654
Frais administratifs :		
Impôts et taxes	6 906	6 693
Services extérieurs	65 217	68 033
Autres frais administratifs	17	-274
Total des charges administratives	72 140	74 452
Refacturation et transferts de charges administratives	-428	-504
Frais administratifs nets	71 712	73 948
Charges générales d'exploitation	194 129	197 602

Effectif par catégorie (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégorie de personnel	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	432	427
Non cadres	1 538	1 576
Total	1 970	2 003
Dont :		
France	1 970	2 003
Etranger		

Le montant des rémunérations et jetons de présence alloués pour l'exercice 2009 aux organes de Direction s'élève à 2 434 milliers d'euros.

Note 34. – Cout du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et dépréciations	-160 494	-131 086
Dépréciations de créances douteuses	-73 325	-108 925
Autres provisions et dépréciations	-87 169	-22 161
Reprises de provisions et dépréciations	117 025	65 591
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	81 908	64 569
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	35 117	1 022
Variation des provisions et dépréciations	-43 469	-65 495
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-53	-70
Décote sur prêts restructurés	-20 922	-14 086
Récupérations sur créances amorties	408	727
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du risque	-64 036	-78 924

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 18 940 milliers d'euros.

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 982 milliers d'euros.

(2) Aucune utilisation en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 23 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 18 940 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 35. – Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
De titres d'investissement		

De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 439	-4 181
Reprises de dépréciations		
De titres d'investissement		
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 424	109
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-15	-4 072
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-15	-4 072
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	242	30
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	0	329
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 827	15
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	1 191
Solde des plus et moins-values de cession	-2 585	-1 505
Sur titres d'investissement	0	-329
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 585	-1 176
Solde en perte ou en bénéfice	-2 600	-5 577
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession	53	87
Moins-values de cession	-801	-28
Solde en perte ou en bénéfice	-748	59
Résultat net sur actifs immobilisés	-3 348	-5 518

Note 36. – Charges et produits exceptionnels.

Suite à la création de l'entité juridique Exa au 1^{er} janvier 2008, la mise en oeuvre technique du regroupement des structures des caisses régionales adhérentes s'est poursuivie en 2009 et a à ce titre engendré pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées une charge exceptionnelle de 1 375 milliers d'euros.

Note 37. – Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Bénéfice imposable à 33,33 %	131 450	31 934
Impôt sur les sociétés brut	43 817	10 645
Contributions	1 421	326
Crédit d'impôt	-927	-854
Impôt sociétés net	44 311	10 117
Régularisations d'impôt sur les sociétés	3 046	-1 583
Dotations aux provisions pour impôt sur les sociétés	2 309	4 369
Reprises de provisions pour impôt sur les sociétés	-4 293	-1 534
Total	45 373	11 369

Note 38. – Informations relatives aux résultats des activités bancaires.

Le produit net bancaire de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de banque de proximité en France.

Note 39. – Affectation des résultats.

Textes adoptés par l'Assemblée Générale du 25 Mars 2010:

6ème Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/09, se soldant par un bénéfice de 96 138 892,97 euros :

— 3 646 953,94 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,895 %, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/10.

— 7 199 277,36 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,46 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/10

Reste à affecter : 85 292 661,67 euros

— Affectation des trois quarts à la réserve légale soit 63 969 496,25 euros

— Affectation du solde à la réserve facultative soit 21 323 165,42 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des quatre derniers exercices.

— Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2004	6.242.114	4,365%	4 087 024,14 €
2005	6.242.111	3,675 %	3 440 963,70 €
2006	6.242.112	4,055 %	3 796 764,62 €
2007	6.242.112	4.560 %	4 269 604,61 €
2008	6.242.112	4,500 %	4 213 425,60 €

— Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2004	2.080.716	2,86 €	5 950 847,76 €
2005	2.080.716	3,23 €	6 720 712,68 €
2006	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €

Note 40. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.

Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale NORD MIDI-PYRENEES se rapportant à l'exercice 2009 sont de 195 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 65 % et Audit Albouy Associés à hauteur de 35 %.

Publicité. — Le rapport de gestion et le rapport du Président sur la gouvernance et sur les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, 219 avenue François Verdier à Albi.

IV. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

2. Justification des appréciations. —

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

— Estimations comptables :

— Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

— Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

— Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rodez et Toulouse, le 25 février 2010

Les Commissaires aux Comptes :

S.A. Audit albouy Associes :

Christian Albouy ;

Ernst & Young Audit :

Frank Astoux.

B. — Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

I. — Cadre général.

Présentation juridique de l'entité. — La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

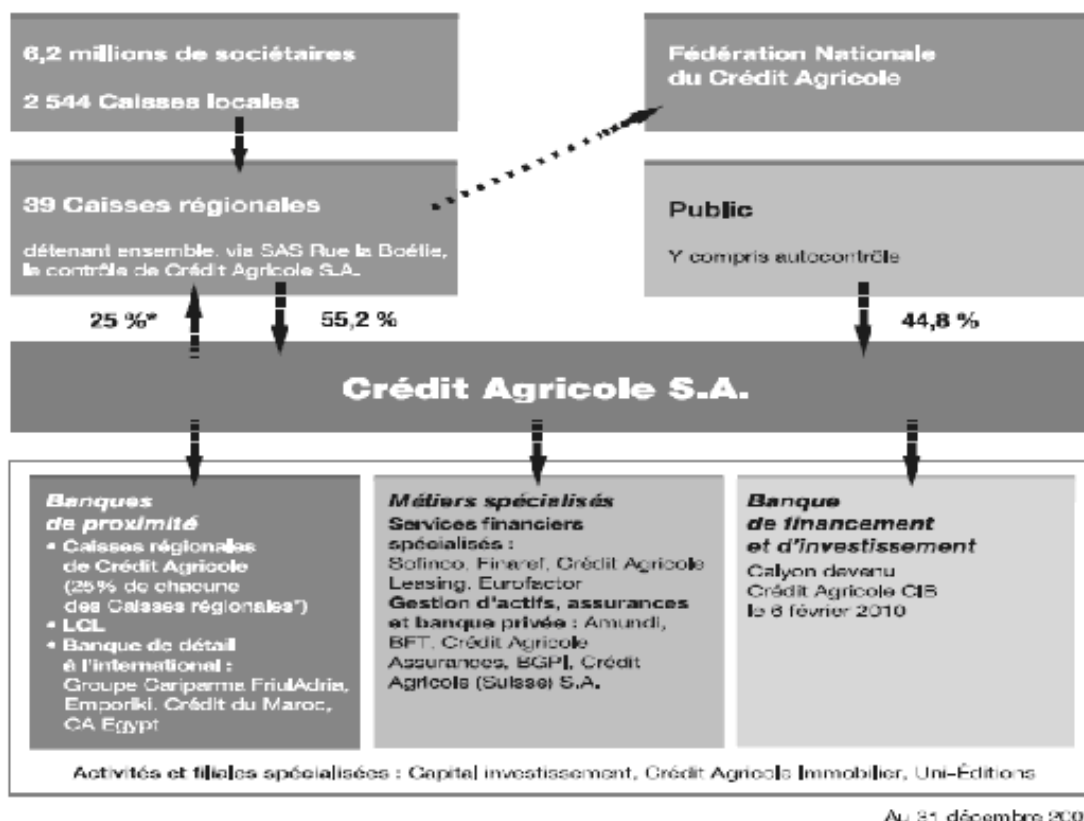
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

Son code APE est le 651D et son code NAF 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste. — L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole :

Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

— **Comptes ordinaires des Caisses régionales** : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

— **Comptes d'épargne à régime spécial** : Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— **Comptes et avances à terme** : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.a. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

— **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales** : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements jusqu'à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées. — Les Caisses Locales sont au nombre de 72 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 631 milliers d'euros.

Ces Caisses Locales détiennent, d'autre part, auprès de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des comptes courants bloqués pour un montant de 10 571 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

Dirigeants de la Caisse régionale. — Confer paragraphe 7.6

Etats financiers consolidés.

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	500 496	556 883
Intérêts et charges assimilées	4.1	-294 445	-374 932
Commissions (produits)	4.2	203 442	176 526
Commissions (charges)	4.2	-36 278	-25 842
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 022	-8 929
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	30 174	56 225
Produits des autres activités	4.5	68 153	99 342
Charges des autres activités	4.5	-3 109	-2 835
Produit net bancaire		474 455	476 438
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-255 027	-261 906
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-17 465	-17 218
Résultat brut d'exploitation		201 963	197 314
Coût du risque	4.8	-61 313	-78 881
Résultat d'exploitation		140 650	118 433
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-2 139	405
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		138 511	118 838
Impôts sur les bénéfices	4.10	-40 291	-26 634
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		98 220	92 204
Intérêts minoritaires		332	304
Résultat net – part du groupe		97 888	91 900

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		176 945	-517 679
Instruments dérivés de couverture		-563	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		176 382	-517 679
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	176 382	-517 679
Résultat net part du groupe		97 888	91 900
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		274 270	-425 779
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		332	304
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		274 602	-425 475

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole s.a. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole s.a. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole s.a. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Au 31/12/2009, ce changement des modalités de valorisation n'a pas d'impact sur la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées

III. — Bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	71 712	68 631
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	50 863	46 550
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	48 791	43 420
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 063 344	851 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	904 337	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	9 718 532	9 516 546
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 208	4 621
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	180 985	189 359
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	31 403	42 221
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	188 351	258 484
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	2 367	2 340
Immobilisations corporelles	6.14	120 286	116 831
Immobilisations incorporelles	6.14	158	312
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif		12 385 337	11 758 284

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 15 834 milliers d'euros et actifs d'impôts différés pour 26 387 milliers d'euros

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

Passif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 238	13 215
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	10 725	7 015
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 217 175	7 069 038
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 208 008	2 948 540
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	31 442	100 527
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		38 963	33 054
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	15 367	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	205 199	177 234
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	74 290	69 594
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	56 454	86 953
Total dettes		10 866 861	10 505 170
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		1 514 172	1 248 951
Capital et réserves liées		771 465	769 434
Réserves consolidées		625 354	544 534
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 465	-156 917
Résultat de l'exercice		97 888	91 900
Intérêts minoritaires		4 304	4 163
Total capitaux propres		1 518 476	1 253 114
Total du passif		12 385 337	11 758 284

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

IV. — Tableau de variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1) (2)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2008	142 622	1 075 089	0	1 217 711	360 762	109 329	1 687 802	2 539	1 690 341
Augmentation de capital	-1 905			-1 905			-1 905		-1 905
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Distributions 2008 (affectation du résultat 2007)		97 938		97 938		-109 329	-11 391	-114	-11 505
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0

Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)				0			0	1 434	1 434
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-1 905	97 938	0	96 033	0	-109 329	-13 296	1 320	-11 976
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-510 667	0	-510 667	0	-510 667
Transfert en compte de résultat				0	-7 012		-7 012		-7 012
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31 décembre 2008				0		91 900	91 900	304	92 204
Autres variations (3)		224		224			224		224
Capitaux propres au 31 décembre 2008	140 717	1 173 251	0	1 313 968	-156 917	91 900	1 248 951	4 163	1 253 114
Augmentation de capital	2 031			2 031			2 031		2 031
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Distributions 2009 (affectation du résultat 2008)		80 820		80 820		-91 900	-11 080	-191	-11 271
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 031	80 820	0	82 851	0	-91 900	-9 049	-191	-9 240
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (4)	0	0	0	0	178 765	0	178 765	0	178 765
Transfert en compte de résultat				0	-2 383		-2 383		-2 383

Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31 décembre 2009				0		97 888	97 888	332	98 220
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	142 748	1 254 071	0	1 396 819	19 465	97 888	1 514 172	4 304	1 518 476

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Dont impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

(3) Effet des apports des activités de Défittech à Inforsud Editique consolidé dans Inforsud Gestion : 216 milliers d'euros

(4) dont une augmentation de 173 239 milliers d'euros des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du groupe, de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2009) s'élèvent en fin d'exercice à 1 518 millions d'euros. Ils augmentent de 265 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 21,15%) sous les effets principaux de la hausse des gains latents sur les titres disponibles à la vente (+ 174 millions d'euros) et du résultat de l'exercice (+98 millions d'euros).

V. — Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts	138 511	118 838
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	17 588	17 329
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	64 080	85 290
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	3 273	-420
Résultat net des activités de financement	3 807	4 492
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	-8 475	
Autres mouvements	5 982	20 811
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	86 255	127 502
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-76 098	761 254
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 962	-631 081
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-88 675	24 885
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	98 100	32 028
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-16 729	-15 729
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-87 364	171 357
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	137 402	417 697

Flux liés aux participations (1)	-15 905	-113 300
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-21 462	-24 887
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-37 367	-138 187
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-9 237	-13 447
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-34 306	-10 718
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-43 543	-24 165
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	56 492	255 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	253 889	-1 456
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	68 631	74 032
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	185 258	-75 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	310 381	253 889
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	71 712	68 631
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	238 669	185 258
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	56 492	255 345

(*) composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(**) Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au crédit agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. En 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 15 905 milliers d'euros, les principales opérations étant l'achat d'actions SAS Rue La Boétie pour 20 945 milliers d'euros et SAS Sacam Avenir pour 1 636 milliers d'euros et l'annulation des titres SA SODAGRI (dissoute) pour 3 592 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes aux certificats coopératifs d'associés versés par la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, à hauteur de 7 199 milliers d'euros en 2009.

(3) Il n'y a pas eu d'émissions de dettes subordonnées en 2009.

VI. — Notes annexes aux états financiers.

1. – Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité. — En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

– la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007) relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

– l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008) relative aux coûts d'emprunt ;

– l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008) relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;

– la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

– les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

– 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5 et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

– les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009) et relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;

– l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009) relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;

– l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;

– l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;

– l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;

– les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009) relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales.

Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;

- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS 18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers. — En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables. :

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers. — De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

— Titres à l'actif :

– Classification des titres à l'actif :

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

– Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option :

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

– Prêts et créances :

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

– Actifs financiers disponibles à la vente :

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

– Dépréciation des titres :

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Depuis le 30/06/2009, la méthode de valorisation des obligations perpétuelles appliquée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est « mark to model », ce qui permet de donner une image plus fidèle des comptes que le mark to market depuis l'assèchement quasi-total du marché sur ces titres. Il s'applique uniquement aux obligations perpétuelles, le reste du portefeuille restant valorisé en mark to market.

La constatation de la dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

– Date d'enregistrement des titres :

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

— Reclassements d'instruments financiers :

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

— Activité de crédits : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

– Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance. Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

– Créances dépréciées sur base individuelle :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;

- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts, le montant des décotes n'étant pas significatif.

– Créances dépréciées sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces dépréciations concernent les filières habitat (crédits relais et crédits locatifs in fine), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin), commerce, hôtellerie- restauration et construction.

– Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20) :

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

— Passifs financiers :

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

– Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net). Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

— Produits de la collecte : Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.a. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

— Instruments dérivés : Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

– La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole s.a. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

– Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

— Détermination et présentation de la juste valeur des instruments financiers : Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

– Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

– Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

– Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3. Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

— Gains ou pertes nets sur instruments financiers :

— Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

— Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

— Compensation des actifs et passifs financiers : Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

— Garanties financières données : Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

— Décomptabilisation des instruments financiers :

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37,19). — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

– la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
– les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

Avantages au personnel (IAS 19) :

— Avantages à long terme : Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

— Avantages postérieurs à l'emploi :

– Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

– Plans de retraite – régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

– les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,

– les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40). — Le groupe Crédit Agricole s.a. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	10 à 25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.
- Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
 - en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31) :

Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

— Consolidation des Caisses régionales : Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.a., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

— Notions de contrôle : Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction. Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

— Consolidation des entités ad hoc : La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique», la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

— Exclusions du périmètre de consolidation : Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3). — Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Cela a été le cas lors de la fusion des entités Crédit Agricole Quercy-Rouergue et Crédit Agricole Sud Alliance intervenue en mai 2004 pour former le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice. — Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre de consolidation durant l'exercice.

2.2. Opérations de titrisation et fonds dédiés. — Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale. Il n'y a pas eu d'opérations de titrisation.

2.3. Participations non consolidées. — Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS rue la Boétie	548 792	3,35	349 014	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	4 795	10,77	4 795	10,77
Sacam	0	-0,00	3 804	4,08
SAS Sacam Avenir	1 636	1,85	0	
SAS Sacam Développement	26 934	3,37	26 485	3,37
SAS Sacam International	29 710	3,35	35 487	3,35
SAS Sacam Fireca	1 636	3,11	1 590	3,11
SAS Sacam participation	1 963	2,71	10	3,77
SA Sopra Group	5 816	1,00	2 933	1,02
SP Aveyron	6 155	49,50	10 751	49,50
SA Sodagri	0	-0,00	858	11,88
SAS NMP Développement	1 176	100,00	876	100,00
Autres titres de participation	11 619		6 242	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	640 232		442 845	

(1) Dont 4 797 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les participations sont comptabilisées à la juste valeur.

2.4. Ecart d'acquisition. — Il n'y a pas d'écarts d'acquisition au 31/12/2009.

3. – Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer le suivi et la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. rapport de gestion chapitre 5.1). — Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit : L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	50 863	46 550
Instruments dérivés de couverture	48 791	43 420
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	311 038	387 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 851	10 067
Prêts et créances sur la clientèle	9 718 532	9 516 546
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	180 985	189 359
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	10 313 060	10 193 778
Engagements de financement donnés	960 196	897 591

Engagements de garantie financière donnés	10 939	18 231
Provisions - Engagements par signature	-99	-124
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	971 036	915 698
Total exposition nette	11 284 096	11 109 476

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.
Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	888 763					888 763
Institutions non établissements de crédit	1 172 066					1 172 066
Grandes entreprises	2 017 655	55 757	22 528	44 673	20 136	1 952 846
Clientèle de détail	6 824 576	142 127	88 815	109 251	70 955	6 644 370
Total (*)	10 903 060	197 884	111 343	153 924	91 091	10 658 045
Créances rattachées nettes						67 806
Dépréciations sur base collective						-102 982
Valeurs nettes au bilan						10 622 869

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 47 909 milliers d'euros

(En milliers d'euros)	31/12/2008					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	608 147					608 147
Institutions non établissements de crédit	942 279		44		44	942 235
Grandes entreprises	2 081 694	50 823	32 125	37 744	23 648	2 020 302
Clientèle de détail	6 753 851	119 274	70 800	94 844	61 909	6 597 098
Total (*)	10 385 971	170 097	102 969	132 588	85 601	10 167 782
Créances rattachées nettes						60 281
Dépréciations sur base collective						-93 937
Valeurs nettes au bilan						10 134 126

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 36 666 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	22 784	31 053
Grandes entreprises	376 850	345 122
Clientèle de détail	560 562	521 416
Total	960 196	897 591

Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	9 147	42
Grandes entreprises	105 757	141 587
Clientèle de détail	42 935	40 960
Total	157 839	182 589

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	609	517
Institutions non établissements de crédit	23 267	8 655
Grandes entreprises	986 977	788 779
Clientèle de détail	2 178 716	2 138 096
Total	3 189 569	2 936 047
Dettes rattachées	18 439	12 493
Valeur au bilan	3 208 008	2 948 540

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit : L'activité de la Caisse régionale en dehors de la France Métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement :

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2009	31/12/2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance
Instruments de capitaux propres						8 131	-4 797	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	7 963	-6 171	0
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0	7 963	-6 171	
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	134 329	0	0	0	134 329	(1) 329 755	-265 543	64 213
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	47 463				47 463	(1) 82 476	-69 000	13 506
Clientèle de détail	86 866				86 866	(1) 247 279	-196 543	50 707
Total	134 329	0	0	0	134 329	345 849	-276 511	64 213
Garanties non affectées								0

(1) Valeur brut comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2008	31/12/2008
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					6 911	-4 162	
Instruments de dette	0	0	0	0	7 936	-7 325	611

Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0	7 936	-7 325	611
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	129 696	0	0	0	129 696	54 877	-238 854	54 877
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0	0	-63	0
Grandes entreprises	51 878				51 878	21 556	-65 476	21 556
Clientèle de détail	77 818				77 818	33 321	-173 315	33 321
Total	129 696	0	0	0	129 696	69 724	-250 341	55 488
Garanties non affectées								0

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie. — Les opérations sur instruments financiers sont principalement conclues avec des contreparties du groupe Crédit Agricole.

3.2. Risque de marchés (cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle :

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		

Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				753	3 687	5 768	10 208	6 672
Options de taux								
Caps-floors-collars					14	503	517	343
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	38	1 153	7 781	8 972	8 867
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				38	1 153	7 781	8 972	8 819
Options de taux								
Caps-floors-collars								48
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	317	0	0	317	0
Opérations fermes de change								
Options de change				317			317	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	355	1 153	7 781	9 289	8 867
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	355	1 153	7 781	9 289	8 867

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009							31/12/2008
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	38	1 095	7 788	8 921	11 443
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				38	1 095	7 788	8 921	11 443

Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	317	0	0	317	0
Opérations fermes de change								
Options de change				317			317	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	1 772
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								1 772
Autres								
Sous total	0	0	0	355	1 095	7 788	9 238	13 215
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	355	1 095	7 788	9 238	13 215

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 669 524	1 991 437
Futures		
Fra		
Swaps de taux d'intérêts	2 645 195	1 864 501
Options de taux		
Caps-floors-collars	24 329	126 936
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	902 522	1 117 660
Opérations fermes de change	902 522	1 117 660
Options de change		
Autres instruments :	0	10 000
Dérivés sur actions et indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		10 000
Autres		
Sous total	3 572 046	3 119 097
Opérations de change à terme	85 573	87 306
Total	3 657 619	3 206 403

Risques de taux d'intérêt global (cf. rapport de gestion chapitre 5.3)

Risque de change (cf. rapport de gestion chapitre 5.4)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposé au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

Risque de prix (cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. rapport de gestion chapitre 5.5). — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,

– l’instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	369 499	215 128	285 887	18 249	888 763
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	847 141	984 823	3 510 749	4 671 584	10 014 297
Total	1 216 640	1 199 951	3 796 636	4 689 833	10 903 060
Créances rattachées					88 334
Dépréciations					-368 525
Valeurs nettes au bilan					10 622 869

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	485 651	25 412	84 149	12 935	608 147
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	872 380	988 000	3 384 827	4 532 617	9 777 824
Total	1 358 031	1 013 412	3 468 976	4 545 552	10 385 971
Créances rattachées					80 946
Dépréciations					-332 791
Valeurs nettes au bilan					10 134 126

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	956 502	1 573 862	2 516 214	2 162 371	7 208 949
Dettes envers la clientèle	2 568 039	83 922	533 394	4 214	3 189 569
Total	3 524 541	1 657 784	3 049 608	2 166 585	10 398 518
Dettes rattachées					26 665
Valeur au bilan					10 425 183

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	937 791	1 561 240	2 386 093	2 172 718	7 057 842
Dettes envers la clientèle	2 710 428	131 679	91 162	2 778	2 936 047
Total	3 648 219	1 692 919	2 477 255	2 175 496	9 993 889
Dettes rattachées					23 689
Valeur au bilan					10 017 578

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total

Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	877				877
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	30 355	0	0	0	30 355
Émis en France	30 355				30 355
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	31 232	0	0	0	31 232
Dettes rattachées					210
Valeur au bilan					31 442
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			55 692		55 692
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	55 692	0	55 692
Dettes rattachées					762
Valeur au bilan					56 454

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	826	56			882
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	92 652	5 890	0	0	98 542
Émis en France	92 652	5 890			98 542
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	93 478	5 946	0	0	99 424
Dettes rattachées					1 103
Valeur au bilan					100 527
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			72 292	13 500	85 792
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	72 292	13 500	85 792
Dettes rattachées					1 161
Valeur au bilan					86 953

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. rapport de gestion chapitre 5.3. et 5.5)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur : Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « Carve-out »).

Couverture de flux de trésorerie : Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise : Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	48 791	9 422	2 048 977	43 420	7 015	1 497 257
Taux d'intérêt	48 791	9 422	2 048 977	43 420	7 015	1 497 257
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	1 303	261 474	0	0	0
Taux d'intérêt		1 303	261 474			
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger						
Total instruments dérivés de couverture	48 791	10 725	2 310 451	43 420	7 015	1 497 257

3.5. Risques opérationnels (cf. rapport de gestion chapitre 5.6).

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires. — L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	863 982	791 235
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	863 982	791 235

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009, comme en 2008, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a répondu à ces exigences réglementaires.

4. – Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Produits et Charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	508	1 380
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 633	45 017
Sur opérations avec la clientèle	410 936	432 767
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 600	1 221
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 314	10 938
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 505	65 560
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	500 496	556 883
Sur opérations avec les établissements de crédit	904	315
Sur opérations internes au Crédit Agricole	228 970	270 177
Sur opérations avec la clientèle	34 311	32 385
Actifs financiers disponibles à la vente	9	60
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	1 369	5 473
Sur dettes subordonnées	3 807	4 492
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 075	62 030
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	294 445	374 932

(1) Dont 10 808 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 10 351 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) Dont 12 236 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 12 629 milliers d'euros au 31 décembre 2008

4.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	494	610	-116	1 559	846	713
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 185	26 054	6 131	28 436	15 678	12 758
Sur opérations avec la clientèle	49 817	348	49 469	47 681		47 681
Sur opérations sur titres (1)			0			0
Sur opérations de change	101		101	109		109

Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	3 933	772	3 161	5 179	914	4 265
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2)	113 299	8 457	104 842	65 418	8 040	57 378
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	3 613	37	3 576	28 144	364	27 780
Produits nets des commissions	203 442	36 278	167 164	176 526	25 842	150 684

(1) Les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux « commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan » et non plus aux « commissions sur opérations sur titres ». Il n'y a pas eu de commissions au titre de l'exercice 2009.

(2) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique « commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 17 201 milliers d'euros en 2009 et à 23 797 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	693	-1 841
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	4 646	-7 858
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	683	370
Résultat de la comptabilité de couverture		400
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 022	-8 929

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	29 983	46 981
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	3 822	12 381
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-3 631	-2 770
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-367
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 174	56 225

(*) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

Les dépréciations durables sur titres à revenu variable concernent essentiellement les titres de participation SP Aveyron (3 596 milliers d'euros).

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	26 335	25 753
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-123	-111
Autres produits (charges) nets (1)	38 832	70 865
Produits (charges) des autres activités	65 044	96 507

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « commissions nettes » (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 27 589 milliers d'euros en 2009 et à 27 579 milliers d'euros en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	141 793	144 198

Impôts et taxes	8 929	8 734
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	104 305	108 974
Charges d'exploitation	255 027	261 906

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées se rapportant à l'exercice 2009 sont de 195 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 65% et Audit Albouy Associés à hauteur de 35%.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	17 465	17 218
Immobilisations corporelles	17 289	16 550
Immobilisations incorporelles	176	668
Dotations aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Total	17 465	17 218

4.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-157 865	-129 888
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-93	-2 677
Prêts et créances	-147 932	-111 849
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-541	-4 648
Autres actifs	-198	-204
Engagements par signature	-30	
Risques et charges	-9 071	-10 510
Reprises de provisions et de dépréciations	96 197	50 350
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 453	
Prêts et créances	89 186	49 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	335	
Autres actifs	95	36
Engagements par signature	55	203
Risques et charges	5 073	819
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-61 668	-79 538
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-53	-70
Récupérations sur prêts et créances amortis	408	727
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-61 313	-78 881

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-688	405
Plus-values de cession	978	523
Moins-values de cession	-1 666	-118

Titres de capitaux propres consolidés	-1 451	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	-1 451	
Gains ou pertes sur autres actifs	-2 139	405

4.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	42 693	35 156
Charge d'impôt différé	-2 402	-8 522
Charge d'impôt de la période	40 291	26 634

— Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

Au 31/12/2009 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	138 511	34,43 %	47 689
Effet des différences permanentes			-7 533
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 052
Effet de l'imposition à taux réduit			904
Effet des autres éléments			2 283
Taux et charge effectif d'impôt		29,09 %	40 291

L'effet des différences permanentes est lié aux dividendes reçus selon le régime mère-fille.

Au 31/12/2008 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	118 838	34,43%	40 916
Effet des différences permanentes			-11 960
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 118
Effet de l'imposition à taux réduit			-854
Effet des autres éléments			-350
Taux et charge effectif d'impôt		22,41%	26 634

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. — Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(En milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		179 328	-563	178 765	
Transfert en compte de résultat		-2 383		-2 383	
Variation de l'écart de conversion				0	

Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	176 945	-563	176 382	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	176 945	-563	176 382	0
Variation de juste valeur		-510 667		-510 667	
Transfert en compte de résultat		-7 012		-7 012	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-517 679	0	-517 679	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-517 679	0	-517 679	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	179 864	-544 251
Impôt	-2 919	26 572
Total net	176 945	-517 679

5. – Informations sectorielles.

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de banque de proximité en France.

6. – Notes relatives au bilan.

6.1. Caisse, Banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	54 592		57 047	
Banques centrales	17 120		11 584	
Total en principal	71 712	0	68 631	0
Créances / Dettes rattachées				
Valeur au bilan	71 712	0	68 631	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 289	8 867
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	41 574	37 683
Valeur au bilan	50 863	46 550
Dont Titres prêtés		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Instruments dérivés	9 289	8 867
Valeur au bilan	9 289	8 867

— Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	41 574	37 683
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 574	37 683
Titres cotés	19 587	16 473
Titres non cotés	21 987	21 210
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Valeur au bilan	41 574	37 683

— Passifs financiers à la juste valeur par résultat : Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a aucun passif financier à la juste valeur par résultat inscrit à son bilan.

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	9 238	13 215
Valeur au bilan	9 238	13 215

— Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option : Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a aucun passif financier à la juste valeur par résultat sur option inscrit à son bilan.

6.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	310 891	383 684
Titres cotés	97 652	19 302
Titres non cotés	213 239	364 382
Actions et autres titres à revenu variable	752 306	463 553
Titres cotés	14 155	11 204
Titres non cotés	738 151	452 349
Total des titres disponibles à la vente	1 063 197	847 237
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	147	4 152
Valeur au bilan (1)	1 063 344	851 389

(1) Dont - 6 114 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31/12/09 contre 6 839 milliers d'euros au 31 décembre 2008

— Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	310 891	5 229	715	383 684	15 027	8 536
Actions et autres titres à revenu variable	111 979	12 299	774	11 204	1 246	580
Titres de participation non consolidés (1)	640 327	10 560	866	452 349	18 775	180 063
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	147			4 152		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 063 344	28 088	2 355	851 389	35 048	189 179
Impôts		-6 216	-511		-5 925	-3 139
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		21 872	1 844		29 123	186 040

(1) Il s'agit essentiellement des titres de la SAS Rue La Boétie

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	131	7 323
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	131	7 323
Dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 706	2 706
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	2 837	10 029
Créances rattachées	14	38

Dépréciations		
Valeur nette	2 851	10 067
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	240 267	179 765
Comptes et avances à terme	638 059	410 753
Prêts subordonnés	7 600	7 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	885 926	598 118
Créances rattachées	15 560	9 395
Dépréciations		
Valeur nette	901 486	607 513
Valeur nette au bilan	904 337	617 580

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	33 859	51 389
Autres concours à la clientèle	9 674 780	9 442 212
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	54 038	54 038
Titres non cotés sur un marché actif	3 617	3 613
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	192 042	171 094
Comptes ordinaires débiteurs	55 961	55 478
Total	10 014 297	9 777 824
Créances rattachées	72 760	71 513
Dépréciations	-368 525	-332 791
Valeur nette	9 718 532	9 516 546
Opérations de location financement :		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	9 718 532	9 516 546

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 684 507 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole s.a. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 92 869 K€ en 2008. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances."

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	332 791		155 217	-119 483			368 525
Dont dépréciations collectives	93 937		39 034	-29 989			102 982
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance	4 648		541	-335			4 854

Actifs disponibles à la vente	6 839		3 724	-4 449			6 114
Autres actifs financiers	902		198	-95			1 005
Total des dépréciations des actifs financiers	345 180	0	159 680	-124 362	0	0	380 498

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	286 729		117 596	-71 534			332 791
Dont dépréciations collectives	82 286		11 651				93 937
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance			4 648				4 648
Actifs disponibles à la vente	1 392		5 447				6 839
Autres actifs financiers	735		203	-36			902
Total des dépréciations des actifs financiers	288 856	0	127 894	-71 570	0	0	345 180

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

— Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	3 486	3 776
Dont comptes ordinaires créditeurs	779	977
Dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	3 486	3 776
Dettes rattachées	19	47
Total	3 505	3 823
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	950	853
Comptes et avances à terme	7 204 513	7 053 213
Sous-total	7 205 463	7 054 066
Dettes rattachées	8 207	11 149
Total	7 213 670	7 065 215
Valeur au bilan	7 217 175	7 069 038

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 476 425	2 400 635
Comptes d'épargne à régime spécial	32 380	31 012
Autres dettes envers la clientèle	680 764	504 400
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 189 569	2 936 047
Dettes rattachées	18 439	12 493
Valeur au bilan	3 208 008	2 948 540

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	181 797	189 851
Total	181 797	189 851
Créances rattachées	4 042	4 156
Dépréciations	-4 854	-4 648
Valeur nette au bilan	180 985	189 359

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	877	882
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	30 355	98 542
Émis en France	30 355	98 542
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	31 232	99 424
Dettes rattachées	210	1 103
Valeur au bilan	31 442	100 527
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	55 692	85 792
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	55 692	85 792
Dettes rattachées	762	1 161
Valeur au bilan	56 454	86 953

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants		15 834
Impôts différés	31 403	26 387
Total actifs d'impôts courants et différés	31 403	42 221
Impôts courants	15 367	
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	15 367	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	0	1 230		1 564
Couvertures de Flux de Trésorerie	296			
Provisions non déductibles	59 873		56 307	
Charges à payer non déductibles	973		354	

Autres différences temporaires	5 166		4 599	
Autres Impôts différés	19 277	52 952	15 278	48 587
Effet des compensations				
Total impôts différés	85 585	54 182	76 538	50 151
Total impôts différés compensés	31 403		26 387	

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

— Comptes de régularisation actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	104 550	103 466
Comptes de stocks et emplois divers	6	6
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	104 157	103 228
Comptes de règlements	387	232
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	83 801	155 018
Comptes d'encaissement et de transfert	23 450	88 628
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	50 607	61 369
Charges constatés d'avance	2 132	1 811
Autres comptes de régularisation	7 612	3 210
Valeur nette au bilan	188 351	258 484

— Comptes de régularisation passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)	76 763	75 256
Comptes de règlements	32	
Créditeurs divers	72 388	67 439
Versement restant à effectuer sur titres	4 343	5 330
Autres passifs d'assurance		
Autres		2 487
Comptes de régularisation	128 436	101 978
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	19 620	9 417
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	49 249	40 630
Charges à payer	58 690	48 872
Autres comptes de régularisation	877	3 059
Valeur au bilan	205 199	177 234

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	3 393		157				3 550
Amortissements et dépréciations	-1 053		-123			-7	-1 183

Valeur nette au bilan	2 340	0	34	0	0	-7	2 367
-----------------------	-------	---	----	---	---	----	-------

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	3 381		12				3 393
Amortissements et dépréciations	-942		-111				-1 053
Valeur nette au bilan	2 439	0	-99	0	0	0	2 340

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 367 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 2 340 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	244 255		21 749	-6 110			259 894
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-127 424		-17 289	5 098		7	-139 608
Valeur nette au bilan	116 831	0	4 460	-1 012	0	7	120 286
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	9 734		23	-46			9 711
Amortissements et dépréciations	-9 422		-176	45			-9 553
Valeur nette au bilan	312	0	-153	-1	0	0	158

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	227 586	-4 398	27 774	-6 707			244 255
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-119 606	4 920	-16 550	3 812			-127 424
Valeur nette au bilan	107 980	522	11 224	-2 895	0	0	116 831
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	14 392	-1 643	412	-3 427			9 734
Amortissements et dépréciations	-13 677	1 495	-668	3 428			-9 422
Valeur nette au bilan	715	-148	-256	1	0	0	312

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	20 930		205		-3 760			17 375
Risques d'exécution des engagements par signature	124		30		-55			99
Risques opérationnels	34 437		2 224	-1 075	-602			34 984
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 524		176		-111			3 589
Litiges divers	7 671		1 941	-159	-5 081			4 372
Participations	0							0

Restructurations	0							0
Autres risques	2 908		12 129	-273	-893			13 871
Total	69 594	0	16 705	-1 507	-10 502	0	0	74 290

(1) Dont 1 928 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre (2)	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	17 430		3 500					20 930
Risques d'exécution des engagements par signature	327				-203			124
Risques opérationnels	25 234		10 065	-862				34 437
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 100	-686	226		-116			3 524
Litiges divers	6 928		1 929	-301	-885			7 671
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	3 320	-110	327	-262	-367			2 908
Total	57 339	-796	16 047	-1 425	-1 571	0	0	69 594

(1) Dont 1 991 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, Dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les variations de périmètre sont la conséquence de la déconsolidation d'Inforsud FM notamment au niveau des provisions "indemnités de départ à la retraite" et de la provision pour litige.

— Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	755 000	569 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	628 000	658 000
Ancienneté de plus de 10 ans	351 000	460 000
Total plans d'épargne-logement	1 734 000	1 687 000
Total comptes épargne-logement	540 000	557 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 274 000	2 244 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	100 000	102 000
Comptes épargne-logement :	297 000	410 000
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	397 000	512 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 010	4 220
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 810	420
Ancienneté de plus de 10 ans	2 555	1 530
Total plans d'épargne-logement	6 375	6 170
Total comptes épargne-logement	11 000	14 760
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 375	20 930

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	6 170	205		6 375
Comptes épargne-logement :	14 760		3 760	11 000
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20 930	205	3 760	17 375

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres :

Composition du capital au 31 décembre 2009. — La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 716	0	0	2 080 716
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 080 716			2 080 716
Parts sociales	72 753 049	6 572 414	5 217 690	74 107 773
Dont 72 caisses locales	72 753 027	6 572 411	5 217 687	74 107 751
Dont 20 administrateurs de la CR	20	3	3	20
Dont crédit agricole s.a.	2			2
	74 833 765	6 572 414	5 217 690	76 188 489

La valeur nominale des titres est de 15 € pour les CCA et de 1,5 € pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est 142 748 K€.

Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2006	3,71	0,05
2007	3,61	0,05
2008	3,46	0,05
Prévu 2009	3,46	0,05

Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2009. — L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées du 25 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

6ème Résolution : L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/09, se soldant par un bénéfice de 96 138 892,97 euros :

— 3 646 953,94 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,895 %, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/10.

— 7 199 277,36 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,46 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/10.

Reste à affecter : 85 292 661,67 euros

— affectation des trois quarts à la réserve légale soit 63 969 496,25 euros

— affectation du solde à la réserve facultative soit 21 323 165,42 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des quatre derniers exercices.

Intérêts aux parts sociales de la caisse régionale :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2005	6.242.111	3,675 %	3 440 963,70 €
2006	6.242.112	4,055 %	3 796 764,62 €
2007	6.242.112	4,560 %	4 269 604,61 €
2008	6.242.112	4,500 %	4 213 425,60 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2005	2.080.716	3,23 €	6 720 712,68 €
2006	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance. — La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

(En milliers d'euros)	31/12/2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		71 712				71 712
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		690		21 928	28 245	50 863
Instruments dérivés de couverture		1 476	3 097	35 490	8 728	48 791
Actifs financiers disponibles à la vente	1 045 213	4 401		8 970	4 760	1 063 344
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 613	383 894	215 421	286 713	10 696	904 337
Prêts et créances sur la clientèle		807 351	952 337	3 400 722	4 558 122	9 718 532
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 208				4 208
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 650	14 320	113 430	44 585	180 985
Total actifs financiers par échéance	1 052 826	1 282 382	1 185 175	3 867 253	4 655 136	12 042 772
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		355		1 095	7 788	9 238
Instruments dérivés de couverture		314	439	3 701	6 271	10 725
Dettes envers les établissements de crédit		964 709	1 573 871	2 516 214	2 162 381	7 217 175
Dettes envers la clientèle		2 586 478	83 922	533 394	4 214	3 208 008
Dettes représentées par un titre		31 442				31 442
Dettes subordonnées			762	55 692		56 454
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		38 963				38 963
Total passifs financiers par échéance	0	3 622 261	1 658 994	3 110 096	2 180 654	10 572 005

(En milliers d'euros)	31/12/2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		68 631				68 631
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		25 325	392	4 388	16 445	46 550
Instruments dérivés de couverture		554	3 138	33 892	5 836	43 420
Actifs financiers disponibles à la vente	827 935	6 121	1 002	4 225	12 106	851 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit		495 084	25 412	84 149	12 935	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	3 651	751 656	967 326	3 316 430	4 477 483	9 516 546
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 621				4 621
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		10 151	38 626	124 941	15 641	189 359
Total actifs financiers par échéance	831 586	1 362 143	1 035 896	3 568 025	4 540 446	11 338 096
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	432		6	398	12 379	13 215
Instruments dérivés de couverture	121			1 939	4 955	7 015
Dettes envers les établissements de crédit		948 987	1 561 240	2 386 093	2 172 718	7 069 038
Dettes envers la clientèle		2 722 921	131 679	91 162	2 778	2 948 540
Dettes représentées par un titre		94 575	5 952			100 527
Dettes subordonnées		1 161		72 292	13 500	86 953
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 054				33 054
Total passifs financiers par échéance	553	3 800 698	1 698 877	2 551 884	2 206 330	10 258 342

7. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

7.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	78 825	80 468
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 291	7 375
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 349	1 840
Autres charges sociales	31 608	31 434
Intéressement et participation	14 568	14 773
Impôts et taxes sur rémunération	8 152	8 308
Total charges de personnel	141 793	144 198
(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 676 K€		

7.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	2 593	2 616
Etranger		
Total	2 593	2 616

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Variation dette actuarielle :					
Dette actuarielle au 31/12/n-1	22 410	30 380	31 197	29 742	32 591
Ecart de change					
Coût des services rendus sur la période	1 300	1 425	1 426	1 377	1 139
Coût financier	1 156	1 511	1 504	1 133	1 316
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan	400	-10 663			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	-627	-1 276	-943	-989	-683
(Gains) / pertes actuariels (*)	-1 963	1 033	-2 804	-66	-4 621
Dette actuarielle au 31/12/n	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742
Détail de la charge comptabilisée au résultat :					
Coût des services rendus sur l'exercice	1 300	1 425	1 426	1 377	1 139
Coût financier	1 156	1 511	1 504	1 133	1 316
Rendement attendu des actifs sur la période	-947	-1 346	-1 285	-1 130	-1 302
Amortissement du coût des services passés	34				
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-1 057	-960	-1 619	237	1 145
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	486	630	26	1 617	2 298
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement :					
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	26 337	33 189	32 407	29 794	32 607
Ecart de change					
Rendement attendu des actifs	947	1 346	1 285	1 130	1 302
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-906	1 993	-1 185	-303	-5 766
Cotisations de l'employeur	1 359	1 748	1 625	2 775	2 309
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan		-10 663			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					25
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées	-627	-1 276	-943	-989	-683
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	27 110	26 337	33 189	32 407	29 794
Position nette :					
Dette actuarielle fin de période	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus					
Dette actuarielle nette fin de période	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	27 110	26 337	33 189	32 407	29 794
Position nette (passif) / actif fin de période	-4 434	-3 927	-2 809	-1 210	-52

(*) Dont X milliers d'euros dus à l'utilisation de nouvelles tables de mortalité.

Information sur les actifs des régimes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Composition des actifs					
% D'obligations	77,00 %	81,10 %	71,20 %		
% D'actions	15,70 %	9,10 %	19,10 %		

% Autres actifs	7,30 %	9,80 %	9,70 %		
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation (1)	4,66 %	4,71 %	4,86 %	3,72 %	4,50 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,75 %	4,05 %	4,00 %	4,00 %	4,30 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00 %	4,15 %	4,15 %		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	5,00 %	5,00 %	5,00 %		
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					
(1) Calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.					
(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).					

7.5. Autres engagements sociaux. — Les provisions constituées par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 3 589 K€ à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants. — Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2009 aux organes de direction s'élève à 2 434 milliers d'euros.

8. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

Engagements donnés et reçus :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés	1 163 166	1 097 124
Engagements de financement	960 196	897 591
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	960 196	897 591
Ouverture de crédits confirmés	816 490	688 417
Ouverture de crédits documentaires	5 519	6 406
Autres ouvertures de crédits confirmés	810 971	682 011
Autres engagements en faveur de la clientèle	143 706	209 174
Engagements de garantie	202 970	199 533
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	45 131	16 944
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	45 131	16 944
Engagements d'ordre de la clientèle	157 839	182 589
Cautions, avals et autres garanties	86 167	78 011
Cautions immobilières	7 443	26 531
Garanties financières	10 939	18 231
Autres garanties d'ordre de la clientèle	53 290	59 816
Engagements reçus	2 114 582	2 039 428
Engagements de financement	68 178	171
Engagements reçus d'établissements de crédit	68 026	19
Engagements reçus de la clientèle	152	152
Engagements de garantie	1 934 598	1 783 403
Engagements reçus d'établissements de crédit	182 632	181 492
Engagements reçus de la clientèle	1 751 966	1 601 911
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	191 675	190 892
Autres garanties reçues	1 560 291	1 411 019
Autres engagements reçus	111 806	255 854

Actifs donnés en garantie. — La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a donné à Crédit Agricole S.A. pour 684 507 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie de ses passifs, dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

De plus, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également donné à Crédit Agricole S.A. pour 67 568 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie de ses passifs, dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par Crédit Agricole Covered Bonds.

Enfin, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a donné à Crédit Agricole S.A. pour 1 461 852 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie des avances sur mobilisation de créances auprès de la Banque de France (dispositif TRICP).

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Garanties détenues. — Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. — Reclassements d'instruments financiers.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

— Reclassements effectués par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées :

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. — Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	904 337	904 337	617 580	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	9 718 532	10 058 978	9 516 546	9 425 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	180 985	170 296	189 359	166 622
			2 340	2 340
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	7 217 175	7 363 428	7 069 038	7 130 568
Dettes envers la clientèle	3 208 008	3 208 008	2 948 540	2 948 540
Dettes représentées par un titre	31 442	31 442	100 527	100 527
Dettes subordonnées	56 454	56 454	86 953	86 953

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

— des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché;
 — des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché;
 — des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics;
 — des passifs exigibles à vue ;
 — des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur :
 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

— Actifs financiers valorisés à la juste valeur :
 Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 289		9 289	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	9 289		9 289	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	41 574		41 574	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	41 574		41 574	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 574		41 574	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 063 344	261 588	801 756	
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 038	254 493	56 545	
Actions et autres titres à revenu variable	752 306	7 095	745 211	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	48 791		48 791	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 162 998	261 588	901 410	0

— Passifs financiers valorisés à la juste valeur :
 Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 238	0	9 238	0
Titres vendus à découvert	0			

Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	9 238		9 238	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	10 725		10 725	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	19 963	0	19 963	0

11. – Événements postérieurs à la clôture.

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2009.

12. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des 72 Caisses locales qui lui sont affiliées et ceux des 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% du capital.

Les filiales sont au nombre de 3 :

— Force 4 et NMP Gestion sont 2 fonds dédiés (OPCVM fermés)

— Le groupe Inforsud Gestion est constitué d'une holding et de 6 sociétés intervenant dans les secteurs de l'imprimerie et de l'informatique.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2009	% De contrôle		% D'intérêt	
			31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Caisses locales Nord Midi-Pyrénées	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Force 4	France	Globale	100,00 %	100,00 %	99,98 %	99,98 %
NMP Gestion	France	Globale	100,00 %	100,00 %	99,99 %	99,99 %
Inforsud Gestion	France	Globale	100,00 %	100,00 %	88,43 %	88,43 %

L'entité consolidante Nord Midi-Pyrénées détient à 49,5 % la société non consolidée SP Aveyron figurant à l'actif pour 6 151 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre participation non consolidée d'une valeur brute supérieure à 8 millions d'euros et dans laquelle le Groupe détient au moins 5% du capital.

Caisse locale	Président	Secrétaire
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81250 Alban	Jean-Marie BOUSQUET	Marlène ELISSONDO
ALBI - 14 place du Vigan - 81000 Albi	Jean-Pierre DELPOUX	Alexis RASCOL
Cadalen - le bourg - 81600 Cadalen	Guy BARDET	Francis RUFFEL
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 Carmaux	Raymond ROUQUET	Jean-Louis FOURNIER
DOURGNE - Les promenades - 81110 Dourgne	Roselyne TROUCHE	Jean-Pierre VAREIL
GAILLAC - 42 place de la Libération - 81600 Gaillac	Jacques MEDALE	Francis RUFFEL
GRAULHET - 3 av. De la Résistance - 81300 Graulhet	Jean-François ROUSSILLON	Jean-Claude PRADIER
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81290 Labruguière	Laurent CARRIERE	Philippe MASSOUTIER
LAUTREC - rue Lengouzy - 81440 Lautrec	Thierry BARDOU	Didier GARY
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81310 Lisle-sur-Tarn	Francis TERRAL	Sandrine TONON
MONESTIES - Place du Foirail - 81640 Monestiés	Christian GIL	Jean-Louis FOURNIER
Montredon - grand rue - 81360 Montredon	Gérard SOULET	Jean-Maxime VIDAL
PAMPELONNE - Avenue de Rodez - 81190 Pampelonne	Christian PUECH	Sylvie PUECH
RABASTENS - 23 place St Michel - 81800 Rabastens	Diégo CESCONE	Michel DAVID
REALMONT - bd Gambetta - 81120 Realmont	Bernard HOULES	Armande ROQUES
ST SULPICE - 14, place Jean Jaurès - 81370 ST Sulpice	Jean-Michel BOUDES	Pierre PARDO
SALVAGNAC - Place de la Mairie - 81800 Salvagnac	Henri CURNAC	Michel DAVID

VABRE - 1 rue Celina marc - 81330 Vabre	Norbert MIALHE	Jean-Maxime VIDAL
Valderies - le bourg - 81350 Valderies	Anne-Marie CAUSSE	Jean-Louis FOURNIER
VALENCE D'ALBI - Place du Coq - 81340 Valence d'Albi	Michel SOUYRIS	Monique ANGLES
CASTRES VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81100 Castres	Louis de VILLENEUVE	Jérôme AIX
MONTs de LACAUNE/BRASSAC - 17 Allées du château - 81230 Brassac	Lucien BIAU	Bernard Valette
CORDES-VAOUR - 14 place de la Bouteillerie - 81170 Cordes	Chantal NONORGUES	Nathalie OLIVIER
COCAGNE - place du Foirail - 81500 Lavaur	Claude FABRIES	Martine THOMAS
VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81700 Puylaurens	Bernard PINEL	Françoise POUJADE
MAZAMET - square Gaston Tournier - 81200 Mazamet	Michel BOURDEL	Gérard SAEZ
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82500 Beaumont de Lom	Daniel CHAUBET	Laurent BRACHET
PAYS DE CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82100 Castelsarrasin	Guy CANTEGREIL	Pierre MICHELET
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82300 Caussade	Georges MUSARD	Régis LIOTIER
MONTPEZAT QUERCY - Place de la Mairie - 82270 Montpezat de Quercy	Guy Maurice LINON	Christian RIGAL
LAFRANCAISE -21 rue Louis Pernon - 82130 La Francaise	Michel PARRIEL	Florence BOURNAS
QUERCY PAYS DE SERRES - place Mercadial - 82150 Montaigu de Quercy	Michel ALBUGUES	Carine LOPEZ
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82200 Moissac	Gilbert LAVILLEDIEU	Chantal GIL
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82110 Cazes Mondenard	Jean-Michel GUILLOTEAU	Chantal GIL
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82000 Montauban	Paul COURONNE	Patrick DUMAS
MONTECH - place Aristide Briand - 82700 Montech	Gérard CAZENEUVE	Eric OULIE
NEGREPELISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82800 Negrepelisse	Gérard GARRIC	Philippe MERCIER
ST ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82140 ST Antonin noble val	Denis FERTE	Thierry SALLESE
CAYLUS - avenue du Père Huc - 82160 Caylus	Guy VALETTE	Sébastien LACOMBE
QUERCY BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82400 Valence d'Agen	Jean-Jacques CALCAT	Thérèse VERIL
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82120 Lavit de Lomagne	Francis AMBROGIO	Cyril ARAM
VERDUN /GARONNE - rue Joliot-Curie - 82600 Verdun sur Garonne	Bernard LALANE	Francis LANTOURNE
GRISOLLES - place du Parvis - 82170 Grisolles	Jean-Bernard LACAZE	Laurent MACABIAU
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82 230 Monclar de Quercy	Pierre MASSEREY	Jean Claude Sentis
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc -12 500 Espalion	Jean-Louis MIQUEL	David PONS
LAGUIOLE - Place du Foirail -12 210 Laguiole	Gilbert CESTRIERES	François BOSC
MUR DE BARREZ - Grande Rue -12 600 Mur de Barrez	Marie-Jeanne SOULENQ	Nathalie VIDAL
LAISSAC - Route de RODEZ -12310 -Laissac	Joël AGULHON	Nicolas VIDAL
St Geniez - route Nationale -12 130 St Geniez-d'Olt	Gérard MAJOREL	Olivier LOUBIERE
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez -12 290 Pont-de-Salars	Patrick GERAUD	Guy POMAREDE
MILLAU - 35 avenue de la République -12 100 Millau	Simone GELY	Laurent LONDIOS
REQUISTA - Place des Anciens Combattants -12170 - Requista	Michel GALZIN	François LAURENT
CASSAGNES - 4 Place Charles de Gaulle -12 120 - Cassagnes-Bégonhès	Marc FERRIEU	Jean Louis VIGROUX
BARAQUEVILLE - Place du Foirail -12 160 Baraqueville	Jean-Marc FOUCRAS	Nicolas RIMLINGER
NAUCELLE - Avenue de la Gare -12800 Naucelle	Nadine MEISSONNIER	Christiane PUECH
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. -12 000 Rodez	Benoît QUINTARD	Jean-Marie VAREILLES
ST AFFRIQUE - 28 bd de la République -12400 ST Affrique	William SOLIER	Jean-Luc FABRE
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - 22 bd du Général De Gaulle -12 200 Villefranche de Rouergue	Raymond BONESTEBE	Régis AMANS
RIEUPEYROUX - Tour de Ville -12 240 Rieupeyroux	Benoît VALAYE	Ghislain PERILHOU
Montbazens - rue principale -12 220 Montbazens	Jacques COUDERC	Jean-Pierre BARBANCE
Vallée du lot - place Dutourd -46 220 Prayssac	Alain GAYRAUD	Thérèse SOUPA
SOUILLAC - bd Malvy -46 200 Souillac	Michel DELMAS	Dominique BERGOUIGNOUX
FIGEAC - 9 avenue Pezet -46 101 Figeac	Jean-Jacques RAFFY	Philippe DELAGNES

GRAMAT - Place de la République -46 500 Gramat	Michel ALIBERT	Jean Marc BRUNET
VAYRAC - Place des Cadurques -46 110 Vayrac	Georges LABOUDIE	Cécile TRANVOIZ
ST CERE - bd Lurçat -46 400 Saint Cère	Véronique LACAZE	Didier AMADIEU
MONTCUQ - Faubourg Saint Privat -46 800 Montcuq	Jean-Louis VAYSSIERES	Philippe DOLS
QUERCY Blanc - place Gambetta -46 170 Castelnau Montratier	Jacques ALAUX	Vincent LACOMBE
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol -46 300 Gourdon	Michel VERGNES	Patrick GARNERO
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta -46 002 Cahors	Jean-Pierre ASTORG	Philippe COUDERC
SEGALA - route Nationale - 46 120 la Capelle-Marival	Yvonne CALMEJANE	Christophe SOULIE
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 Cahors	Jacques GRIN	Alain NOUVIAN

VII. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment IAS1 et IFRS 7.

2. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par la caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la caisse régionale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 25 février 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

S.A. Audit Albouy Associes :
Christian Albouy ;

Ernst & Young Audit :
Frank Astoux.